

L'Église veut l'interdiction totale de l'avortement en Pologne

La position de l'épiscopat embarrasse le gouvernement conservateur

VARSOVIE - *correspondance*

Confortés par l'arrivée au pouvoir du parti ultra-conservateur Droit et justice (PiS), l'Église polonaise et les organisations de « défense de la vie » mènent bataille pour durcir la législation encadrant l'avortement dans le pays, qui fait déjà partie des plus restrictives d'Europe.

À l'approche de la « journée de la sainteté de la vie », qui sera célébrée lundi 4 avril, l'épiscopat polonais a lancé un appel au gouvernement l'incitant à légiférer pour l'interdiction totale de l'interruption volontaire de grossesse. Elle est déjà strictement limitée et autorisée dans trois cas : quand il existe un risque pour la vie ou la santé de la mère, lors d'une grave pathologie de l'embryon ou quand la grossesse est le résultat d'un viol ou d'un inceste.

« Concernant la question de défense de la vie, on ne peut pas se satisfaire du compromis datant de 1993, qui autorise l'avortement dans ces trois cas », explique l'épiscopat. Cet appel vient s'ajouter aux initiatives de plusieurs organisations pro-vie qui ont déposé au Parlement une proposition de loi allant dans le même sens.

Selon le texte préparé par l'institut juridique catholique Ordo Iuris, les médecins pratiquant l'avortement s'exposeraient à des peines allant jusqu'à cinq ans de prison, contre deux actuellement. La seule exception prévue est la mort de l'embryon à la suite d'une tentative de sauvetage de la vie de la mère. Pour qu'il soit examiné par le Parlement, le texte doit faire l'objet d'au moins cent mille signatures citoyennes, ce qui ne semble pas constituer un obstacle.

« Dépravation de la jeunesse »

Cette question embarrasse le gouvernement conservateur. Le PiS avait bien soutenu de telles propositions quand il était dans l'opposition, et donc minoritaire. Désormais, il a la majorité absolue au Parlement. Mais, d'après les études d'opinion, seulement 30 % des Polonais seraient pour une interdiction totale de l'avortement. Le PiS s'expose donc à de fortes protestations en cas d'adoption de la mesure, ou à la colère des milieux ecclésiastiques dans le cas de son rejet. Un front supplémentaire que le parti conservateur ne souhaite pas ouvrir, alors qu'il est déjà empêtré dans un bras de fer avec les institutions européennes

autour de la question du Tribunal constitutionnel. Le président du PiS, Jaroslaw Kaczynski, avait tenté en personne de convaincre l'épiscopat qu'un tel débat public serait risqué et pourrait même conduire la chute du gouvernement de Beata Szydlo. Cette dernière a pour sa part affirmé qu'elle était, « à titre personnel », favorable à l'interdiction totale de l'avortement, tout en soulignant qu'elle laisserait les députés du parti voter « selon leur conscience ». La majorité risque d'essayer de gagner du temps sur ce dossier, en laissant traîner le texte en commission parlementaire.

Ces tensions interviennent alors que d'autres sujets de société sensibles sont au cœur de l'actualité en Pologne. L'arrêt, à partir de juillet, du financement par l'État de la fécondation in vitro a fait l'objet de critiques ces dernières semaines. Le Club des médecins catholiques de Varsovie a demandé pour sa part, au ministre de la santé, d'interdire la pilule du lendemain, invoquant la « dépravation de la jeunesse ». Le ministre a tranché en indiquant que la pilule serait bientôt vendue uniquement sur ordonnance. ■

JAKUB IWANIUK